RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Box T Pro Press
Groupe de produits	:	Produit commercial
Autres moyens d'identification	:	N°UFI:VG7K-H745-3V1T-GUA3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	:	Diffuseur passif de phéromone

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M2I Biocontrol
1 rue Royale
112 Bureaux de la colline
92210 Saint Cloud
T +33 (0) 5.32.09.40.02
valerie.verones@m2i-group.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Contient : (Z)-11-hexadecenal

Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases supplémentaires : SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
(Z)-11-hexadecenal	(N° CAS) 53939-28-9 (N° CE) 258-876-7	≥ 7	Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard), H332 (ATE=1,5 mg/l/4h) Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	(N° CAS) 128-37-0	1 – 5	Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau	:	Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	:	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	:	Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	:	Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	:	Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	:	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé.
Température de stockage	:	Stocker à une température > 0°C et à l'abri de la chaleur

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol
VLEP 8h (OEL TWA)	10 mg/m³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle:
Gants de protection.

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	gel.
Couleur	:	Vert.
Odeur	:	caractéristique.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	≈ 7
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Ininflammable.
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	:	≈ 0,96
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)	
DL50 orale rat	> 6000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg

(Z)-11-hexadecenal (53939-28-9)	
DL50 orale rat	> 5 g/kg
DL50 cutanée rat	> 2 g/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: ≈ 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: ≈ 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	25 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)	
CL50 - Poisson [1]	5,3 mg/l Oryzias latipes (médaka)
CE50 - Crustacés [1]	0,48 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Description document de transport				
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (<(Z)-HEXADEC-11-ENAL AND 2,6-DI-TERT-BUTYL-p-CRESOL), 9, III, (-)	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (<(Z)-HEXADEC-11-ENAL AND 2,6-DI-TERT-BUTYL-p-CRESOL), 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. ((Z)-HEXADEC-11-ENAL AND 2,6-DI-TERT-BUTYL-p-CRESOL), 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((Z)-HEXADEC-11-ENAL AND 2,6-DI-TERT-BUTYL-p-CRESOL), 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((Z)-HEXADEC-11-ENAL AND 2,6-DI-TERT-BUTYL-p-CRESOL), 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
9	9	9	9	9
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	M6
Dispositions spéciales (ADR)	:	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	:	5l
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Instructions d'emballage (ADR)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	:	PP1
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	:	LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	:	V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	:	CV13
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	:	90
Panneaux oranges	:	
Code de restriction en tunnels (ADR)	:	-

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	:	274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	:	5 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E1
Instructions d'emballage (IMDG)	:	LP01, P001
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	:	PP1

Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	:	TP1, TP29
N° FS (Feu)	:	F-A
N° FS (Déversement)	:	S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	:	A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	450L
Dispositions spéciales (IATA)	:	A97, A158, A197, A215
Code ERG (IATA)	:	9L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	:	M6
Dispositions spéciales (ADN)	:	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADN)	:	5 L
Quantités exceptées (ADN)	:	E1
Transport admis (ADN)	:	T
Equipement exigé (ADN)	:	PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	:	0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	:	M6
Dispositions spéciales (RID)	:	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID)	:	5L
Quantités exceptées (RID)	:	E1
Instructions d'emballage (RID)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	:	PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	:	LGBV
Catégorie de transport (RID)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	:	W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	:	CW13, CW31
Colis express (RID)	:	CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	:	90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane

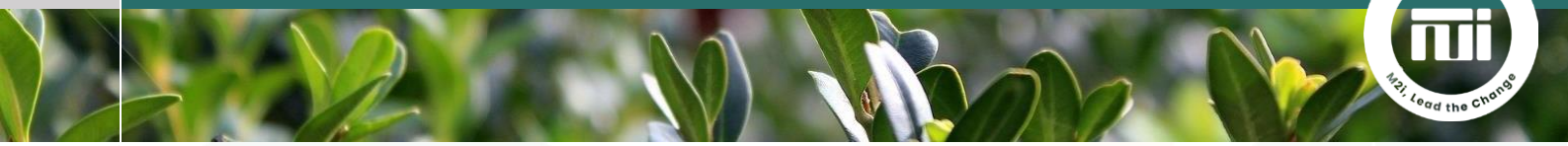
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Perturbateur endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1

FDS UE (Annexe II REACH) - m2i

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Box T Pro Caps®



Solution de surveillance basée sur la phéromone contre *Cydalima perspectalis*

Cette solution combine un Smart trap® et un diffuseur à phéromones sexuelles pour capturer les adultes mâles de la pyrale du buis.

Avantages

- Diffusion longue durée
- Formulé avec des ingrédients biosourcés
- Utilisable en agriculture biologique
- Facile à appliquer
- Outil d'aide à la décision
- Spécifique au ravageur ciblé
- Stockage à température ambiante (0-30°C)

Caractéristiques of Box T Pro Caps®

Type de produit	Diffuseur de phéromone
Conditionnement	Seringue en propylène
Usage	Detection / Monitoring
Substance active	11-Hexadecenal (Z/E)
Cible	Pyrale du Buis (*Cydalima perspectalis*)
Volume de formulation	0,95 g
Durée indicative de diffusion*	3 mois
Rayon de diffusion estimé	Papillons attirés sur un rayon d'environ de 5 m

**pour une température moyenne de 30 °C et sans vent fort..*

Utilisation

- **Période d'émergence :**From May to September (remember to renew the pheromone diffuser according to the indicative diffusion duration).
- **Positionnement du piège :** Hanging from the outside of the box tree, about halfway up.
- **Densité recommandée pour le monitoring:** : 1 piège tous les 10 m pour les haies ; 1 piège par « Zone de buis » dans le cas de zones de jardin séparées ou de configurations topiaires,
- Consultez votre agronome de référence pour plus de détails



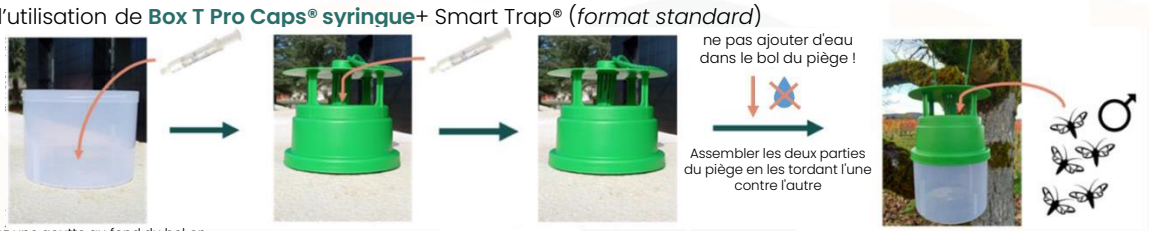
Pièges associés





Montage de piège

Example d'utilisation de **Box T Pro Caps® syringue**+ Smart Trap® (*format standard*)



Déposez une goutte au fond du bol en appuyant simplement sur le piston (il n'est pas nécessaire de couper la pointe).

Vide le reste du contenu de la seringue dans la cage et la referme.

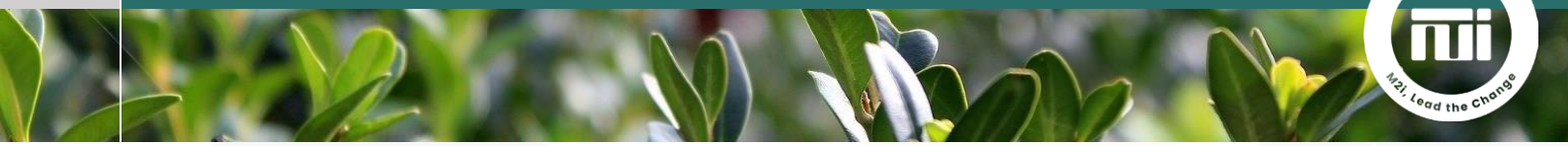
Veillez à ce que la cage soit placée dans le trou prévu à cet effet dans le toit du piège.

Les papillons mâles sont attirés par le piège

Consulter notre catalogue complet

M2i Biocontrol, 112 bureaux de la colline - 92210 Saint-Cloud cedex RCS Nanterre 801069428 - N° Certiphyto : 9200007 - contact@m2i-group.fr - www.m2i-group.fr

Box T Pro Caps®



Monitoring solution based on pheromone against *Cydalima perspectalis*

This solution combines a Smart trap® and a and a sexual pheromone lure to capture adult male boxwood moth.

Benefits

- Long diffusion time
- Formulated with bio-based ingredients
- Usable in organic farming
- Easy to apply
- Decision support tool
- Species-specific targeting
- Storage at room temperature (0-30°C)

Characteristics of Box T Pro Caps®

Product type	Pheromone dispenser
Packaging	Polypropylene syringe
Use	Detection / Monitoring
Active substance	11-Hexadecenal (Z/E)
Target	The boxwood moth (*Cydalima perspectalis*)
Volume of formulation	0,95 g
Indicative diffusion time*	3 months
Estimated diffusion radius	Moths attracted on a radius of about 5 m

**depending on the climatic conditions, for an average temperature of 30°C and in the absence of strong winds.*

Use

- **Detection period :**From May to September (remember to renew the pheromone diffuser according to the indicative diffusion duration).
- **Trap location :** Hanging from the outside of the box tree, about halfway up.
- **Recommended density for monitoring :** 1 trap every 10 m for hedges; 1 trap per "box zone" in the case of separate garden zones or topiary configurations,
- Consult your reference agronomist for more details



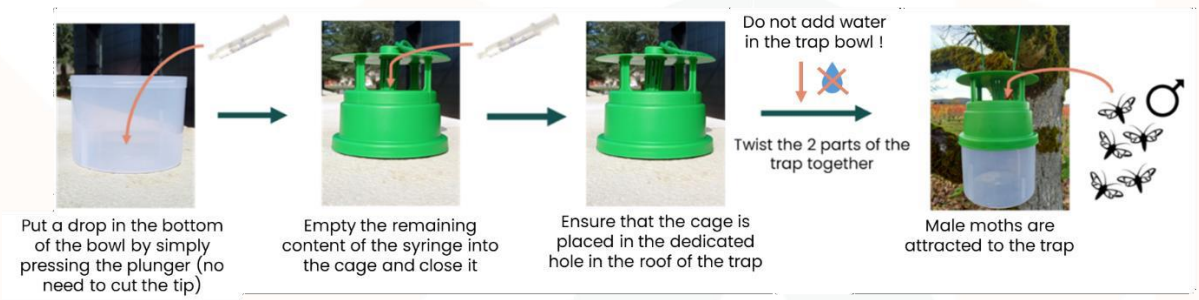
Associated traps





Trap setup

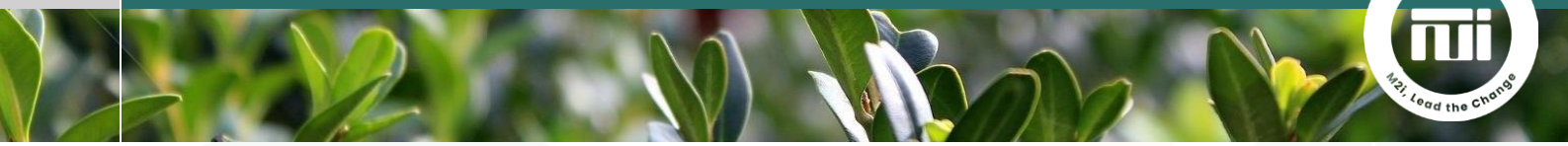
Example of use of an **Box T Pro Caps® syringue**+ Smart Trap® (*standard format*)



Check out our full catalog

M2i Biocontrol, 112 bureaux de la colline - 92210 Saint-Cloud cedex RCS Nanterre 801069428 - N° Certiphyto : 9200007 - contact@m2i-group.fr - www.m2i-group.fr

Box T Pro Caps®



Solution de surveillance basée sur la phéromone contre *Cydalima perspectalis*

Cette solution combine un Smart trap® et un diffuseur à phéromones sexuelles pour capturer les adultes mâles de la pyrale du buis.

Avantages

- Diffusion longue durée
- Formulé avec des ingrédients biosourcés
- Utilisable en agriculture biologique
- Facile à appliquer
- Outil d'aide à la décision
- Spécifique au ravageur ciblé
- Stockage à température ambiante (0-30°C)

Caractéristiques of Box T Pro Caps®

Type de produit	Diffuseur de phéromone
Conditionnement	Seringue en propylène
Usage	Detection / Monitoring
Substance active	11-Hexadecenal (Z/E)
Cible	Pyrale du Buis (*Cydalima perspectalis*)
Volume de formulation	0,95 g
Durée indicative de diffusion*	3 mois
Rayon de diffusion estimé	Papillons attirés sur un rayon d'environ de 5 m

**pour une température moyenne de 30 °C et sans vent fort..*

Utilisation

- **Période d'émergence :**From May to September (remember to renew the pheromone diffuser according to the indicative diffusion duration).
- **Positionnement du piège :** Hanging from the outside of the box tree, about halfway up.
- **Densité recommandée pour le monitoring:** : 1 piège tous les 10 m pour les haies ; 1 piège par « Zone de buis » dans le cas de zones de jardin séparées ou de configurations topiaires,
- Consultez votre agronome de référence pour plus de détails



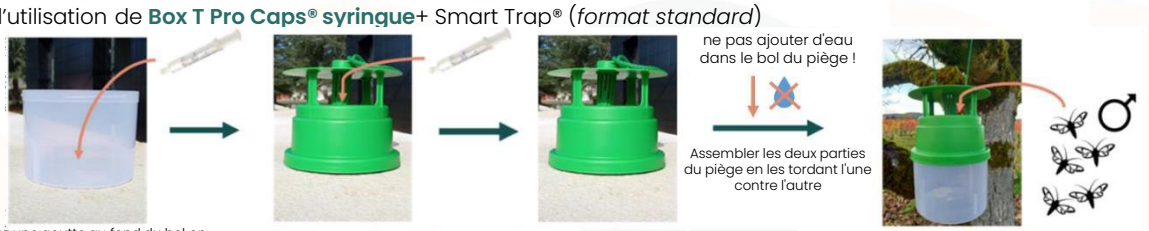
Pièges associés





Montage de piège

Example d'utilisation de **Box T Pro Caps® syringue**+ Smart Trap® (*format standard*)



Déposez une goutte au fond du bol en appuyant simplement sur le piston (il n'est pas nécessaire de couper la pointe).

Vide le reste du contenu de la seringue dans la cage et la referme.

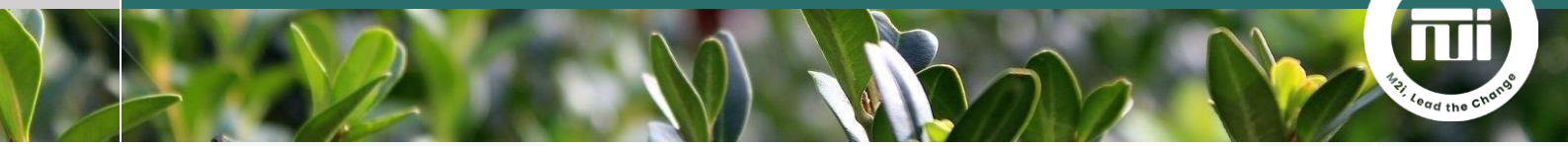
Veillez à ce que la cage soit placée dans le trou prévu à cet effet dans le toit du piège.

Les papillons mâles sont attirés par le piège

Consulter notre catalogue complet

M2i Biocontrol, 112 bureaux de la colline - 92210 Saint-Cloud cedex RCS Nanterre 801069428 - N° Certiphyto : 9200007 - contact@m2i-group.fr - www.m2i-group.fr

Box T Pro Caps®



Monitoring solution based on pheromone against *Cydalima perspectalis*

This solution combines a Smart trap® and a and a sexual pheromone lure to capture adult male boxwood moth.

Benefits

- Long diffusion time
- Formulated with bio-based ingredients
- Usable in organic farming
- Easy to apply
- Decision support tool
- Species-specific targeting
- Storage at room temperature (0-30°C)

Characteristics of Box T Pro Caps®

Product type	Pheromone dispenser
Packaging	Polypropylene syringe
Use	Detection / Monitoring
Active substance	11-Hexadecenal (Z/E)
Target	The boxwood moth (*Cydalima perspectalis*)
Volume of formulation	0,95 g
Indicative diffusion time*	3 months
Estimated diffusion radius	Moths attracted on a radius of about 5 m

**depending on the climatic conditions, for an average temperature of 30°C and in the absence of strong winds.*

Use

- **Detection period :**From May to September (remember to renew the pheromone diffuser according to the indicative diffusion duration).
- **Trap location :** Hanging from the outside of the box tree, about halfway up.
- **Recommended density for monitoring :** 1 trap every 10 m for hedges; 1 trap per "box zone" in the case of separate garden zones or topiary configurations,
- Consult your reference agronomist for more details



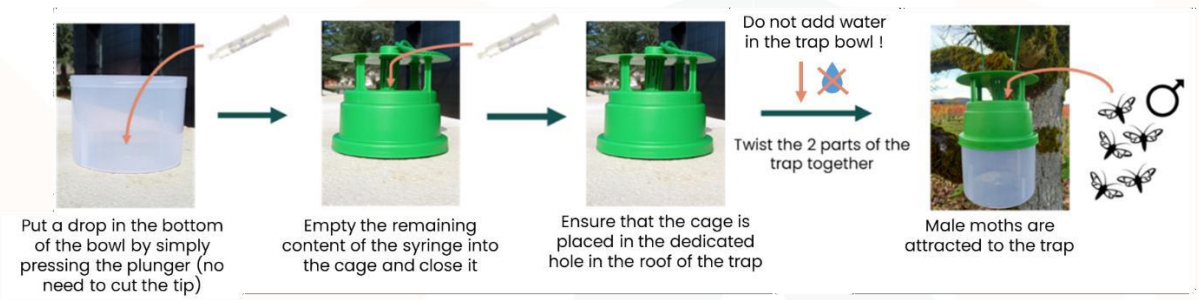
Associated traps





Trap setup

Example of use of an **Box T Pro Caps® syringue**+ Smart Trap® (*standard format*)



Check out our full catalog

M2i Biocontrol, 112 bureaux de la colline - 92210 Saint-Cloud cedex RCS Nanterre 801069428 - N° Certiphyto : 9200007 - contact@m2i-group.fr - www.m2i-group.fr